



Projet de délibération du Conseil métropolitain

Séance du vendredi 07 novembre 2025

CULTURE, ÉDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE - Renouvellement du conseil de développement

Rapporteur : Pascal CLOUAIRE

Projet n° : 4 (622)

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 17 décembre 2021 relative au Pacte de citoyenneté qui accompagne le Pacte de gouvernance,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

1. Éléments de contexte

Installé depuis septembre 2000 au sein de Grenoble Alpes Métropole, le conseil de développement (C2D) a connu différentes évolutions afin de bien s'inscrire dans l'écosystème métropolitain. En 2022, il a pris un nouveau souffle en étant positionné comme « Laboratoire de prospective citoyenne, agitateur d'idées » de la Métropole.

Plus agile et décalé dans son fonctionnement (organisation collégiale, marches sensibles, rendez-vous agités, connexions plus étroites avec les acteurs, citoyens, usagers et habitants du territoire...), celui-ci est désormais composé de 66 membres. Ceux-ci sont impliqués bénévolement en leur nom propre, en lieu et place des collèges initiaux composés de personnalités qualifiées désignées par les différentes structures, institutions et sociétés civiles organisées du territoire.

Davantage connecté à l'institution politique et technique métropolitaine, le C2D s'est vu confier 5 missions au cours de son mandat par délibération du conseil métropolitain, sur : Vizille, la forêt, les mobilités, la citoyenneté et le numérique responsable.

La prospective, en tant que démarche visant à anticiper les évolutions futures, a permis à l'ensemble des parties prenantes du C2D, ses membres autant que les personnes associées, d'explorer des scénarios, de rêver à des stratégies innovantes ou décalées pour repenser notre rapport au monde et la métropole de demain. En donnant vie à ces visions, la mise en récit a permis de les rendre compréhensibles et appropriables.

Afin de marquer son positionnement décalé, le C2D a fait le choix de partager ses travaux d'une manière accessible, innovante et diversifiée : création du podcast, « les *agités du bocal* » et de la collection de bande-dessinée *Imagine Demain*, éditée en format numérique, papier et exposition. Ces formats de restitution ont permis une large médiation et l'ouverture de discussions sur ces sujets clés auprès des décideurs mais aussi du grand public dans des lieux divers du territoire : expositions, soirées débat, théâtre forum, rencontres sur le terrain, ateliers avec des scolaires et différents types de publics.

Récompensé par trois étoiles lors des trophées de la participation citoyenne pour la démarche d'association des habitants à l'écriture du récit prospectif *Vizille Demain*, le C2D est régulièrement sollicité pour présenter sa démarche prospective (webinaire du CEREMA, rencontres et publications dédiées à la prospective, rencontres européennes de la participation citoyenne, rencontres nationales de la CNCD ...)

Cette reconnaissance, ainsi que le travail de capitalisation mené, confirment l'intérêt de ce Laboratoire de prospective citoyenne, très articulé à l'action des élus et services métropolitains. L'ambition du C2D est d'amorcer, d'instiller et de partager des pistes de politiques publiques métropolitaines participatives et résilientes face aux incertitudes.

2 – Renouvellement du conseil de développement (C2D) pour la période 2025 - 2028

Il est procédé au renouvellement du conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole pour un mandat de 3 ans.

Le C2D est conforté dans son positionnement de Laboratoire de prospective citoyenne, en tant qu'espace d'innovation démocratique, de réflexion collective sur les enjeux métropolitains et de mise en récit du territoire de demain.

Deux objectifs sont associés à ce positionnement :

- 1/ Nourrir la fabrique de la politique publique en devenir, en apportant une vision à long terme [en interne, vis-à-vis de l'institution politique et technique métropolitaine].
- 2/ Ouvrir le dialogue sur les enjeux métropolitains de demain, en initiant des temps de médiations grand public [en externe, vis-à-vis des citoyens, habitants, acteurs et usagers métropolitains].

Intégration à la gouvernance métropolitaine

Conformément à la loi, le C2D rendra compte annuellement de ses travaux au conseil métropolitain, sous forme de présentations et de publications accessibles, dans la suite de ce qui fut initié notamment par la collection *Imagine Demain*.

Un cadre de coopération sera défini courant 2026 avec le nouvel exécutif métropolitain afin de renforcer l'articulation de travaux du C2D avec les politiques publiques métropolitaines.

Composition et modalité de sélection

Le conseil de développement est composé de 66 membres bénévoles, nommés à titre personnel (*intuitu personae*) sur appel à candidatures public.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, avec la possibilité de s'engager sur une année seulement. Une liste de remplaçants sera établie pour pallier d'éventuels départs.

Ne peuvent être membres du conseil de développement toutes personnes occupant un mandat d'élu local ou national et les personnes ayant déjà effectué 6 ans au conseil de développement.

Les candidatures reçues ont été examinées par un comité de sélection auquel ont été invités : le Vice-Président à la participation citoyenne, un représentant de chaque groupe politique, deux agents du service participation citoyenne et des membres sortants du C2D ne re-candidatant pas .

Un attachement particulier a été porté à garantir la parité ainsi qu'une diversité de parcours, de sensibilités, d'expériences, d'âges et d'origines géographiques dans la métropole.

L'annexe à la présente délibération fait état des 66 personnes retenues et comporte une liste complémentaire, permettant de remplacer les éventuels membres sortants en cours d'année.

3 – Missions

Le C2D exercera des missions de réflexion prospective à la demande de la Métropole ou par auto-saisine.

Pour 2026-2027, la Métropole missionne le conseil de développement pour porter une réflexion prospective et ouvrir le champ des possibles sur la manière de vivre la métropole demain ; et plus particulièrement sur la question des qualités des formes urbaines et les enjeux de la pleine terre dans les projets de construction et d'aménagement.

La notion de « pleine terre » désigne dans le PLUI métropolitain « *Les espaces de terre végétale, libres non couverts, non bâtis ni en surface ni en sous-sol, permettant la libre infiltration des eaux pluviales et aménagés en espaces verts (pelouses, plantations)* ». Un coefficient de pleine terre est requis dans toutes opérations d'aménagement. Or, un diagnostic des opérations réalisées dans le PLUI actuel a mis en évidence d'importantes marges de progressions en vue de développer la qualité urbaine, les services écosystémiques ou les usages de ces espaces.

Loin de se réduire à un aspect réglementaire, la question de la pleine terre recèle donc plusieurs enjeux à la croisée des préoccupations environnementales, urbanistiques et sociales.

La contribution du C2D sur la place des espaces non artificialisés sera l'occasion d'explorer des pistes pour transformer une contrainte réglementaire en opportunité de mieux vivre le territoire demain. Ce sera l'occasion d'explorer de nouveaux usages et d'intégrer les notions de résilience et de régulation climatique, de continuités écologiques, de biodiversité, d'agriculture urbaine, de territoire nourricier ou encore de communs territoriaux...

Le C2D aura toute latitude pour explorer cette question dans tout ou partie d'un sujet qui ne concerne pas que la plaine urbaine mais l'ensemble du territoire. Un focus pourra être fait sur la requalification de l'axe Lesdiguières, d'intérêt majeur et stratégique pour la métropole, tant au niveau structurant que patrimonial et paysager.

Les réflexions du C2D serviront à nourrir les orientations politiques et techniques prises dans le cadre de l'évolution des outils réglementaires et de communication de la Métropole.

L'unité des études urbaines et paysagères de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la Métropole accompagnera les membres du C2D afin de leur permettre de saisir les enjeux de cette mission et de cette problématique. Des temps de rencontres permettront un échange sur les pistes explorées. Une rencontre avec les élus métropolitains installés en 2026 permettra de garantir l'articulation de cette mission avec les projets métropolitains.

4- Moyens et fonctionnement

Pour mener à bien sa mission, le C2D disposera :

- d'un **budget de fonctionnement** ;
- d'un **accompagnement via du temps de travail dédié** du service participation citoyenne
- de **moyens de communication autonomes** (site web, newsletter, réseaux sociaux...)
- de l'appui de la **coordination nationale des conseils de développement**, à laquelle adhère la Métropole.
- d'un **accompagnement technique** par l'unité des études urbaines et paysagères dans le cadre du focus sur la question de la qualité des formes urbaines et de la pleine terre ;

Les membres seront formés en début de mandat (prospective, environnement institutionnel, intelligence collective...). Les frais de mission des membres pourront être pris en charge (déplacements, repas, etc.), conformément à la réglementation.

Considérant :

- L'intérêt de disposer d'un espace de dialogue et de contribution citoyenne en appui aux politiques métropolitaines ;
- Le rôle original et reconnu du C2D en tant que laboratoire de prospective citoyenne, salué notamment dans le cadre des Trophées de la participation ;
- La volonté de conforter ce positionnement innovant dans une articulation renforcée avec la gouvernance métropolitaine et les services ;
- La nécessité de renouveler la composition et le fonctionnement du C2D pour la période 2025-2028 en vue de l'installation de la nouvelle cohorte en novembre 2025 ;

Ce projet sera examiné en :

Commission Ressources du vendredi 17 octobre 2025

Il est proposé que le Conseil métropolitain :

- Prenne acte du bilan de ces trois ans de mandat du C2D dans son format de laboratoire de prospective citoyenne,
- Missionne le conseil de développement pour élaborer une réflexion prospective sur la manière de vivre dans la métropole demain en faisant notamment un focus sur les questions de qualité des formes urbaines et de la pleine terre,
- Approuve la nouvelle composition du C2D, telle que présentée en annexe de la présente délibération, en notant que le cadre de coopération entre le conseil de développement et la métropole sera défini avec les élus métropolitains installés en 2026.

1

¹ Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État dans le Département.